



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille Vingt-cinq, le 12 juillet.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au palais de la mer à Valras plage, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLESTER

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO		ELU	PIERRE POLARD		ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE.PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN		ELU
SEVERINE SAUR		ELU	SOPHIE.NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE		ELU	FABRICE BOUTES		USAGERS
SAUTEREL ANNE LISE		ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI		USAGERS
FRANCIS BARASSE	*	ELU	PIERRE CALMELS		USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	M.MASSON	*	USAGERS
ROBERT.SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY		USAGERS
LUC ZENON		ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALLESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA		ELU	FRANCIS BOUSQUET		USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER		USAGERS
JEAN ARCAS		ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT		USAGERS
JEAN MARIE LAYE		ELU	CHISTOPHE BELTRAN		USAGERS
PIERRE CROS		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB		ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS		ETAT
FRANCIS FORTE		ELU			
CLAUDE ALLINGRI		ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 9 heures

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 13 MARS 2025

Le président présente le compte rendu de la CLE du 13 mars 2025.

La commission Locale sur l'eau, à l'unanimité, valide le compte rendu.

DELIBERATION N°2 : RESTITUTION DU TRAVAIL DES ATELIERS TERRITORIAUX SUR LA DEMARCHE EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE 2050

L'EPTB Orb Libron a engagé, un important chantier destiné à la **construction d'une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique.**

De nombreux échanges ont eu lieu lors de 4 ateliers territoriaux qui auront permis, outre la prise de conscience du réchauffement climatique sur notre territoire, la mise en évidence de pistes d'action pour la construction de la stratégie.

BRLi présente l'Etat d'avancement de la démarche et restitue le résultat des ateliers.

La commission Locale sur l'eau, à l'unanimité, prend acte du travail réalisé par les ateliers.

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION DU PROJET DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE VILLENEUVE LES BEZIERS

Le Schéma de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb, validé en 2002 sous la maîtrise d'ouvrage du « Syndicat Intercommunal de Travaux pour l'Aménagement de l'Orb entre Béziers et la Mer », est le document fondateur du projet de construction de la digue à Villeneuve-lès-Béziers.

En effet, dans son scénario final, le schéma préconise, entre autres, de réaliser des aménagements de protection rapprochée pour les lieux densément urbanisés tels que Béziers rive-gauche, Sauvian, Sérignan, Valras, Portiragnes-Plage et enfin, Villeneuve-lès-Béziers.

Depuis 2002, et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de ce schéma de protection, les systèmes d'endiguement de Valras-Plage et de Sérignan ont pu être réalisés et achevés. Dans le cadre du PAPI 2024-2029 la réalisation des digues de Villeneuve-lès-Béziers et Portiragnes Plage est programmée.

Plusieurs études ont été menées pour aboutir au projet présenté aujourd'hui entre 2006 et 2023: ce projet est donc l'aboutissement d'un travail sur le long terme, reflétant une démarche continue pour définir un projet adapté aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du site d'implantation.

Le futur ouvrage de protection contre le risque inondation de l'Orb mesure près de 3 kilomètres de long et permet :

- la protection complète de la ville pour une crue majeure de l'Orb, du même type de celle survenue en 1996 ;
- Dans le cas d'une crue supérieure, une submersion progressive et contrôlée au droit du déversoir pour ainsi contrôler et limiter les dommages au Sud-Est de la zone protégée ;
- de protéger 1947 personnes (estimation de 2019), soit près de la moitié de la population de Villeneuve-les-Béziers.

Compte tenu de ses caractéristiques, une concertation du public formalisée a été menée par la CABM en début d'année 2025.

Le niveau d'avancement du projet permet donc son instruction réglementaire en 2025 et sa mise en œuvre phase travaux est prévue à partir de juin 2026.

La Commission Locale sur l'Eau, après avoir pris connaissance du projet de protection contre les inondations de Villeneuve les Béziers ainsi que de son état d'avancement, prend acte du travail réalisé et de l'état d'avancement du projet

DELIBERATION N°4 : PRESENTATION DU PROJET DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE PORTIRAGNES PLAGE

Le Schéma de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb, validé en 2002 sous la maîtrise d'ouvrage du « Syndicat Intercommunal de Travaux pour l'Aménagement de l'Orb entre Béziers et la Mer », est le document fondateur du projet de construction de la digue à Villeneuve-lès-Béziers.

En effet, dans son scénario final, le schéma préconise, entre autres, de réaliser des aménagements de protection rapprochée pour les lieux densément urbanisés tels que Béziers rive-gauche, Sauvian, Sérignan, Valras, Portiragnes-Plage et enfin, Villeneuve-lès-Béziers.

Depuis 2002, et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de ce schéma de protection, les systèmes d'endiguement de Valras-Plage et de Sérignan ont pu être réalisés et achevés. Dans le cadre du PAPI 2024-2029 la réalisation des digues de Villeneuve-lès-Béziers et Portiragnes Plage est programmée.

A la lumière de la crue de Novembre 2014, pourtant d'occurrence seulement décennale sur le secteur aval de l'Orb, une étude de faisabilité a été engagée pour réinterroger le projet de protection de Portiragnes Plage en incluant les aléas ruissellement et submersion marine dans les réflexions. L'étude de faisabilité de la protection menée en 2018-2019 a ainsi permis de balayer le champ des possibles et des contraintes pour proposer des scénarii d'aménagement de l'ouvrage existant intégrant l'ensemble des aléas. A l'issue de l'analyse multicritère, un scénario optimisé de protection optimisé a été retenu, un ouvrage en remblai de près de 3.3 km.

Sur cette base la CAHM et la commune de Portiragnes ont travaillé avec les habitants de Portiragnes-plage, pour définir une stratégie globale de gestion du risque inondation qui contient, en complément du projet de protection lui-même, les axes de travail suivants :

- La gestion de crise (présentation des actions existantes : plan communal de sauvegarde, réserve de sécurité civile, suivi pluviométrique par Prédicit, zones refuges collectives...)
- La gestion de aléa littoral (suivi du trait de côte, rechargement)
- L'amélioration du fonctionnement des exutoires en mer grande maire et grau du Libron, en lien avec le plan de gestion du delta de l'Orb (actions inscrites au PAPI Orb Libron 2024-2029)
- Réduction de la vulnérabilité des bâtis les plus vulnérables (opération Orb Alabri du PAPI 2024-2029).

Le niveau d'avancement du projet permet son instruction réglementaire en 2025 et sa mise en œuvre phase travaux est programmée à partir de l'hiver 2026-2027 (sur deux exercices).

L'avancement des études techniques et des dossiers réglementaires a conduit à engager une phase de concertation formalisée du public sur ce projet (concertation qui est actuellement en cours).

La Commission Locale sur l'Eau, après avoir pris connaissance du projet de protection contre les inondations de Portiragnes Plage ainsi que de son état d'avancement, prend acte du travail réalisé et de l'état d'avancement du projet.

Laurent Rippert donne compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 30 juin dernier sur la salinisation des terres. Un comité de suivi du sujet est mis en place. Celui-ci se réunira régulièrement à la cave de Sérignan de sorte que l'avancement et les difficultés dans la mise en œuvre d'un programme d'action soit réalisé.

Béziers, le 11 juillet 2025

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



Daniel BALLESTER